Reporting article 29 de la Loi Energie Climat 2024

Sofinnova Partners SAS

1- Démarche générale de Sofinnova Partners sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Sofinnova Partners (« Sofinnova », la « Société » ou la « Société de gestion ») est une société de gestion agréée par l'AMF depuis le 17 novembre 1997 sous le n° GP 97-140.

Sofinnova est un leader mondial du capital-investissement dans le domaine des sciences de la vie et de la santé. Son ambition est d'accroître et d'améliorer la qualité de vie de très nombreuses personnes à travers le monde, en s'engageant en faveur de solutions thérapeutiques révolutionnaires dans les secteurs de la biopharmacie, de l'instrumentation médicale, de la médecine numérique et des biotechnologies industrielles. Ses investissements ont pour but de transformer des idées, des concepts et des technologies à impact positif sur la société, en produits commercialisables, répondant précisément à des enjeux de santé et d'environnement.

Avec 3,9 milliards d'euros d'actifs sous gestion, au 31 décembre 2024, Sofinnova est consciente de l'impact qu'elle peut avoir. C'est pourquoi, elle veille à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans ses décisions d'investissement et encourage les entreprises de son portefeuille à accroître leurs initiatives ESG et leur impact, dans une démarche de collaboration.

A- La stratégie d'investissement responsable

La Société de gestion considère l'investissement responsable comme un moteur essentiel de création de valeur à la fois financière et sociétale. L'adoption de critères ESG pleinement ancrés et intégrés dans ses différents programmes d'investissement constitue l'un des leviers pour obtenir des résultats concrets.

Dans sa démarche d'investisseur responsable, Sofinnova estime qu'une croissance durable (assortie d'une rentabilité financière attractive) est possible tout en générant des effets positifs pour l'environnement, pour ses équipes et les patients, ainsi que pour les collectivités où elle est présente. Siégeant au conseil d'administration des entreprises de son portefeuille, Sofinnova agit comme un partenaire actif de ces entités, en misant sur des relations fondées sur la confiance et le respect mutuels. À ce titre, Sofinnova s'attache à définir de nouveaux axes d'amélioration et de développement pour les acteurs de son portefeuille, notamment dans les domaines relevant de sa stratégie d'investissement responsable.

Sofinnova encourage et soutient les initiatives des entreprises de son portefeuille qui ciblent le développement de solutions ayant un impact positif pour les populations ou la planète, et qui cherchent à améliorer la performance ESG de leurs activités. Elle entend développer, chez ces acteurs, une philosophie de conduite des affaires respectant l'environnement, leur sphère économique et leurs équipes, et prenant en compte l'impact de leurs activités sur ces trois éléments.

En 2011, Sofinnova a rédigé et institutionnalisé sa première politique ESG. En 2020, la Société a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (« PRI » ou « UNPRI »), affirmant ainsi officiellement sa volonté de progresser et de faire progresser celles et ceux avec qui elle travaille. Chaque année, les entreprises de son portefeuille sont invitées à fournir des informations relatives au respect des critères ESG en répondant à un questionnaire. Un rapport consolidé rassemblant ces éléments et mesurant les progrès réalisés au regard de différents indicateurs est ensuite publié. Ce travail de collecte de données constitue le point de départ de changements à apporter dans les activités des entreprises de son portefeuille. En 2020, Sofinnova a publié pour la première fois sa politique d'investisseur responsable. Celle-ci s'applique à tous ses fonds.

L'analyse des facteurs ESG porte sur l'ensemble des sociétés du portefeuille et s'articule autour des trois axes suivants :

Environnement

- Émissions de gaz à effet de serre
- Gestion de l'énergie
- Zéro déchet
- Gestion des risques en matière de durabilité

Social

- Bien-être des collaborateurs et collaboratrices
- Diversité et égalité des chances
- Santé et sécurité au travail
- Développement des collaborateurs et collaboratrices
- Bien-être animal
- Gouvernance en matière de bioéthique

Governance

- Bonne gouvernance
- Éthique des affaires
- Sécurité et confidentialité des données
- Chaîne d'approvisionnement
- Gestion des critères ESG

L'investissement responsable ne constitue toutefois que la moitié du chemin à parcourir. Pour susciter un véritable changement, la Société de gestion met l'accent sur la recherche constante de progrès au sein de chacune des entreprises de son portefeuille. Sofinnova a abandonné son approche en « circuit ouvert » qui consistait à collecter, analyser et publier des données sans toutefois disposer d'une démarche coordonnée et structurée pour insuffler un changement profond. Aujourd'hui, elle s'appuie sur un cadre ESG permettant de transmettre aux entreprises des informations concernant les critères ESG et de déterminer les mesures à prendre et les améliorations à apporter. Sofinnova a ainsi créé un « circuit fermé » qui lui permet de mesurer et, par là même, d'améliorer les performances de chaque société de son portefeuille.

Sofinnova a ainsi développé un modèle lui permettant d'évaluer la « maturité » ESG des sociétés de son portefeuille et de les accompagner pour atteindre des objectifs de développement ESG pertinents et réalisable en fonction de chaque phase de leur développement. Ce modèle est appelé « modèle de maturité ». Son objectif est de faire progresser ces entreprises afin qu'elles en gravissent les échelons, en favorisant des améliorations dans des domaines essentiels à leur secteur d'activité, et ce, de manière déterminée et ciblée.

B- Communication aux investisseurs

Sofinnova publie des informations sur sa politique d'investissement responsable sur son site internet (https://sofinnovapartners.com/esg), notamment la politique d'investissement responsable, le rapport article 29 de la Loi Energie Climat, les informations requises au titre du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Depuis 2019, Sofinnova communique, chaque année, ses informations ESG à ses investisseurs dans un rapport spécifique. Sofinnova répond également régulièrement aux différents questionnaires ESG requis par ses souscripteurs.

C- Engagements publics de Sofinnova

PRI | Principles for Responsible Investment

Afin de formaliser son engagement à contribuer à la recherche de solutions aux défis environnementaux et sociaux auxquels nous sommes collectivement confrontés, Sofinnova est devenu signataire, en 2020, des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI). Les principes promus par l'UNPRI sont au cœur du fonctionnement de Sofinnova et de sa politique d'investissement responsable. Par la mise en œuvre de cette politique d'investissement responsable, Sofinnova poursuit l'intégration des critères ESG dans ses processus d'investissement en cherchant à s'aligner sur les UN Sustainable Development Goals (UN SDGs).

Sofinnova est membre de France Invest (Association des investisseurs pour la croissance) et est signataire de la Charte d'engagement des investisseurs pour la croissance de France Invest depuis 2014, reconnaissant l'impact de ses investissements dans les domaines ESG. Sofinnova participe également au questionnaire annuel ESG distribué par l'organisation à ses membres.

France Invest
Association des investisseurs pour la croissance

France Biotech est une association créée pour promouvoir le développement des start-up et des entreprises de l'innovation santé en France. Animateur de l'écosystème de l'innovation en santé et interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, France Biotech contribue à relever les défis du secteur HealthTech et à proposer des solutions concrètes, en termes de compétitivité et d'attractivité, par l'intermédiaire de ses 7 commissions et 4 groupes de travail.

Cette association indépendante a été fondée en 1997 par Denis Lucquin, ancien Président et Managing Partner de Sofinnova jusqu'en 2021.

Invest Europ Invest Europe est une association représentant les sociétés européennes de capital-investissement, de capital-risque et d'investissement dans les infrastructures, ainsi que leurs investisseurs, dont certains des plus grands fonds de pension et assureurs d'Europe. Son objectif est de promouvoir une meilleure compréhension du capital-investissement afin de permettre à ses membres d'investir du capital et de l'expertise dans l'amélioration des entreprises et de générer des rendements pour les investisseurs.

L'AIFI est l'association italienne du capital-investissement, du capital-risque et de la dette privée. L'association a été créée en mai 1986 afin de promouvoir, développer et représenter institutionnellement l'activité de capital-risque et de capital-investissement en Italie.

Indépendante de tout intérêt politique ou sectoriel, l'association French PME Finance a été créée en 2010 pour rassembler les acteurs professionnels du financement des PME. Les domaines d'intérêts et d'activités comprennent l'échange de bonnes pratiques entre entrepreneurs, l'analyse économique réalisée par l'Observatoire des Entrepreneurs et le développement de propositions pragmatiques pour améliorer le financement des entreprises.

Toulouse White Biotechnology, fondée en 2010, établit des liens entre la recherche fondamentale et l'industrie. Elle propose des projets et des services de R&D collaboratifs publics/privés. Les projets sont basés sur un continuum d'expertise pour l'innovation : de la recherche et de la preuve de concept à la création d'entreprise, en passant par le développement préindustriel et le transfert de technologie industrielle. TWB agit comme un accélérateur de transfert d'innovation.

TWB est conscient de l'impact éthique, sociétal et environnemental des biotechnologies et inclut des conseils sur ces questions dans ses projets (analyse éthique et sociétale, cycle de vie du produit).

L'Association Chimie du Végétal (ACDV) est l'organisation représentative des acteurs de la chimie du végétal, avec pour mission principale la représentation et la promotion de la filière, ainsi que le suivi de la réglementation des produits biosourcés. Elle soutient et accélère le développement d'une chimie durable basée sur l'utilisation des ressources végétales en France et en Europe.

Sofinnova soutient la Task-Force on Climate Related Financial Disclosure (TCFD), groupe de travail sur la publication d'informations financières relaives au climat. La TCFD vise à améliorer la transparence financière des entreprises en matière de climat. Elle encourage les acteurs économiques à publier des informations sur la façon dont les opportunités et risques liés au climat sont pris en compte dans la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs et métriques utilisés. Sofinnova a publié en 2023 son 1er rapport TCFD.

2- Moyens internes déployés par Sofinnova Partners

A- Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

Ressources humaines

Sofinnova Partners compte 86 salariés au 31/12/2024. L'équipe ESG est composée de Sarah Lafaye (ESG and Impact Officer) et Nicolas Turvi (Fundraising & ESG Analyst) soit 2% de l'effectif total.

L'équipe ESG est soutenue par le Comité de stratégie et de surveillance de l'investissement responsable (« RISOC »). Le RISOC est un comité chargé de superviser l'intégration des pratiques d'investissement responsable au sein de Sofinnova. Le RISOC est composé de Rarah Lafaye (ESG and Impact Officer), d'un représentant de chaque stratégie, et est présidé par Henrijette Richter, Managing Partner et représentant de la stratégie Sofinnova Capital. L'une des missions essentielles du RISOC est le développement et la promotion de l'approche et de la philosophie d'investissement responsable de Sofinnova. Son rle est notamment de garantir l'intégration de la politique d'investissement responsable dans les différents fonds gérés par Sofinnova. Le RISOC se réunit, au minimum, chaque trimestre.

En outre, les équipes Compliance et Legal analysent et veillent à la correcte déclinaison des textes réglementaires au sein de Sofinnova.

Sofinnova a aussi fait appel à un consultant externe en 2024 pour aider à une meilleure documentation ESG chez Sofinnova.

Ressources financières

Le budget consacré aux données ESG représente environ 118 100 € en 2024 soit environ 0,6% du montant total des achats et charges externes.

Ressources techniques

Sofinnova a développé avec l'aide d'un consultant externe plusieurs outils prioritaires pour une meilleure intégration de l'ESG dans les décisions d'investissement :

Modèle de maturité: le modèle de maturité a été développé afin d'illustrer la maturité de chaque société du portefeuille en matière de gestion des critères ESG au sein de leur organisation. Cet outil permet de mesurer la performance ESG des entreprises du portefeuille et de déterminer, pour chacune d'elles, les actions spécifiques à mener dans le cadre du développement de leur approche ESG en fonction de leur stade de développement.

DD ESG checklist, 100-day plan: mise en place de modèles et d'outils afin de permettre aux équipes d'investissement de réaliser, selon un format prédéfini, les évaluations ESG des entreprises préalablement à la décision d'investissement.

ESG report personnalisés: en 2024, nous avons produit, pour la troisième fois, des rapports ESG personnalisés pour chaque entreprise du portefeuille. A partir des données recueillies lors du questionnaire ESG annuel, une série d'étapes et d'actions sont créées pour chaque société, leur permettant de développer et d'améliorer leurs performances ESG selon un parcours défini. Ces informations sont communiquées à l'entreprise directement par l'équipe d'investissement, sous la forme d'un rapport ESG spécifique qui met en évidence les progrès réalisés d'une année sur l'autre, les domaines d'intervention et les prochaines étapes.

L'objectif est d'améliorer d'année en année les indicateurs clés de performance.

Plateforme Novata: en 2024, Sofinnova a fait appel à la plateforme de reporting Novata pour préparer la collecte de données réalisée en début d'année 2025. Cette association avec Novata est mise en place dans le cadre de l'appartenance de Sofinnova au KnOWLedge Project. Il s'agit d'un groupe de plus de 20 acteurs majeurs du Venture Capital en Sciences de la Vie qui ambitionne d'harmoniser le reporting ESG demandé aux entreprises en portefeuille. En effet, la multiplicité des questionnaires et méthodologies ESG employés par les investisseurs crée une lourdeur administrative très contraignante pour des entreprises de petite taille, et rend difficile la comparabilité – et donc l'utilisation efficace – des données ESG. En 2025, la plateforme Novata a été utilisée pour collecter les données des entreprises en portefeuille de l'ensemble des membres du groupe, y compris Sofinnova, sur la base d'un questionnaire ESG commun. Cela a permis aux entreprises en portefeuille de ne soumettre qu'une fois les données correspondantes à ce socle commun. Cette plateforme est également un moyen technique supplémentaire pour l'équipe ESG de Sofinnova, qui peut ainsi bénéficier d'une plateforme efficace de collecte de données ainsi que du support d'experts en la matière. Ce support pourra notamment se révéler bénéfique pour le calcul d'indicateurs ESG complexes.

B- Renforcement des capacités internes de Sofinnova Partners

Le renforcement des capacités internes est principalement soutenu par nos programmes de formations. En effet, des formations relatives aux enjeux ESG ont régulièrement été dispensées à l'ensemble des collaborateurs de Sofinnova. Pendant l'exercice 2024, Sofinnova a organisé une session de formation ESG qui a permis de former les collaborateurs concernés sur des sujets tels que les développements réglementaires, le changement climatique et la biodiversité. Une formation ESG individuelle est également proposée à chaque nouvel employé rejoignant l'entreprise.

3- Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de Sofinnova Partners

A- Gouvernance de l'investissement responsable au sein de Sofinnova Partners

COMITE DE STRATEGIE ET DE SURVEILLANCE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (RISOC)

Le RISOC est un comité chargé de superviser l'intégration des pratiques d'investissement responsable au sein de Sofinnova. Le RISOC est composé de Sarah Lafaye (ESG and Impact Officer), d'un représentant de chaque stratégie, et est présidé par Henrijette Richter, Managing Partner et représentante de la stratégie Sofinnova Capital. L'une des missions essentielles du RISOC est le développement et la promotion de l'approche et de la philosophie d'investissement responsable de Sofinnova. Son rôle est notamment de garantir l'intégration de la Politique d'Investissement Responsable dans les différents fonds gérés par Sofinnova. Le RISOC se réunit, au minimum, chaque trimestre.

Son rôle est de proposer, au comité des Managing Partners et aux équipes d'investissement, une stratégie d'investissement responsable compatible avec les exigences réglementaires et légales ainsi que la stratégie d'investissement de Sofinnova.

POSITIONNEMENT DU RISOC COMMITTEE
DANS LA GOUVERNANCE DE SOFINNOVA PARTNERS SAS

Les principales missions du RISOC sont les suivantes :

- Définition et suivi de l'implémentation de la politique d'investissement responsable au sein des différents fonds gérés par Sofinnova Partners
- Suivi des indicateurs durables relatifs aux sociétés du portefeuille
- Contrôle de l'application des principes UNPRI
- Revue des résultats de l'enquête annuelle ESG
- Définition, mise à jour et contrôle de l'application de la politique d'exclusion des investissements de Sofinnova
- Soutien actif aux sociétés du portefeuille dans l'amélioration de leur performance ESG et de leur capacité à rendre compte de leur impact
- Suivi de toutes les législations émergentes sur les pratiques ESG qui pourraient être pertinentes pour la nature des investissements de Sofinnova, notamment en ce qui concerne la recherche biomédicale
- Revue de tous les rapports ESG réglementaires ou préparés à l'initiative de Sofinnova, tels que les rapports ESG, UNPRI, SFDR, TCFD.

Comité des managing partners

Sofinnova est administrée par le Comité des Managing Partners qui détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Celui-ci est compétent pour toute question intéressant la bonne marche de la Société, y compris l'intégration des aspects ESG dans l'orientation stratégique à long terme de la Société. Il s'assure également que la Société se conforme aux lois et réglementations applicables à ses activités ainsi qu'à ses obligations contractuelles.

En 2024, les Managing Partners ont participé à des formations ESG menées par l'équipe ESG et le RISOC, dédiées aux enjeux de la durabilité et aux nouvelles orientations de l'ESG au sein de la Société.

Dans son rôle de supervision, le comité des Managing Partners est également responsable de l'approbation des politiques relatives à l'ESG applicables à la Société, dont la politique d'investissement responsable, la politique d'exclusion, et la politique de vote et d'engagement de la Sofinnova.

B- Intégration des critères ESG dans la politique de rémunération de Sofinnova Partners

La politique de rémunération de Sofinnova inclut une rémunération fixe (salaire) ainsi qu'une rémunération variable (bonus). Afin que les équipes d'investissement s'approprient les facteurs ESG et connaissent les risques de durabilité liés aux sociétés du portefeuille, Sofinnova inclut, lorsque cela est pertinent, dans leurs objectifs annuels des critères d'évaluation relatifs à l'ESG. Ces critères peuvent porter sur la qualité de la diligence ESG et de l'analyse des risques ESG liés aux sociétés du portefeuille et les actions menées vis-à-vis de ces sociétés.

C- Intégration des critères ESG au sein du Conseil d'Administration de la Société

Au niveau de la Société de gestion, le critère « Gouvernance » se matérialise dans la composition du Comité des Managing Partners dont les membres ont une diversité d'expériences et de compétences et dont les décisions sont prises à l'unanimité. Le Comité des Managing Partners est soutenu par le RISOC présenté ci-dessus et qui contribue à améliorer la gouvernance de celui-ci.

A ce stade, les critères « ESG » n'ont pas été intégrés dans un règlement interne.

D- Objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes

La diversité et l'inclusion font partie de la politique de Sofinnova en matière de Responsabilité Sociétale. Sofinnova veille à ce que la représentation des femmes et des hommes soit équilibrée au sein de ses effectifs, des différentes équipes d'investissement et des organes de décisions.

L'équité, la diversité et l'inclusion sont au cœur des valeurs de Sofinnova depuis toujours. Sofinnova a toujours considéré la pluralité des points de vue, des origines et des parcours comme autant de possibilités de s'enrichir mutuellement et de faire progresser toute l'équipe. Dans cette logique, la parité exceptionnelle qui caractérise son organisation est le fruit d'années attachées à recruter les meilleurs talents, sans esprit partisan ni favoritisme à l'égard de considérations telles que le sexe, la nationalité, la religion ou d'autres critères de différenciation.

Sofinnova valorise la diversité de ses équipes. Elle compte une quinzaine de nationalités différentes parmi ses collaborateurs et collaboratrices. En fin d'année 2024, les femmes représentent 58% des effectifs. De plus, 49% des membres des équipes d'investissement sont femmes, tout comme 37% des Managing Partners de l'entreprise.

Sofinnova garantit la non-discrimination de tous les employés. A ce titre, Sofinnova a mis en place un règlement intérieur qui interdit toute forme de discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'ethnie, la nationalité, l'origine sociale, la situation familiale, la religion, l'orientation sexuelle, l'apparence physique, l'état de santé, le handicap, l'état de grossesse, l'appartenance à un syndicat ou les opinions politiques.

Sofinnova applique une approche équitable des ressources humaines en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Sofinnova encourage la diversité et l'inclusion à travers tous les processus RH : du recrutement à l'intégration, en passant par la formation et le développement, la rémunération et les départs. Sofinnova s'assure que tous les employés sont traités de manière égale et ne font l'objet d'aucune discrimination tout au long du cycle des ressources humaines.

Sofinnova cherche à créer un environnement où chaque employé a un sentiment d'appartenance et une voix qui compte.

4- Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Sofinnova gère un portefeuille investi à 100% en lignes directes. La politique de vote fait partie intégrante du suivi des sociétés du portefeuille.

Sofinnova Partners a pour position de principe de se prononcer en votant sur l'ensemble des résolutions soumises lors des assemblées générales des actionnaires des sociétés de son portefeuille. Sofinnova privilégie la participation effective aux assemblées générales mais se réserve notamment le droit en fonction des circonstances de recourir au vote par correspondance ou par procuration.

Siégeant au conseil d'administration de la plupart des sociétés de son portefeuille, Sofinnova agit comme un partenaire actif de ces entités, en misant sur des relations fondées sur la confiance et le respect mutuels. À ce titre, Sofinnova s'attache à définir de nouveaux axes d'amélioration et de développement des acteurs de son portefeuille, notamment dans les domaines relevant de sa stratégie d'investissement responsable.

Enfin, Sofinnova attend des sociétés, dans lesquelles elle investit, qu'elles agissent conformément aux principes des UNPRI, aux traités internationaux et principes fondamentaux énoncés dans sa politique d'investissement responsable. Le RISOC encadre la définition et la mise en œuvre de la politique d'exclusion, laquelle est soumise à l'approbation du Comité des Managing Partners. La politique d'exclusion, disponible sur le site internet de Sofinnova, fait l'objet d'une révision annuelle, sauf si un événement particulier nécessite un examen exceptionnel.

5- Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Sofinnova effectue une évaluation annuelle de sa conformité à la taxonomie européenne. À ce jour, aucun de ses investissements ne s'inscrit dans le cadre de la taxonomie européenne, car il ne s'agit pas d'activités transitoires ou habilitantes. Par conséquent, pour cet exercice, le pourcentage d'investissements de Sofinnova alignés sur la taxonomie de l'UE est de 0%.

Par ailleurs, aucune des sociétés investies est active dans le secteur des combustibles fossiles.

6- Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

A ce jour, Sofinnova n 'a p as d 'objectifs d 'alignement sur l'Accord de Paris ou sur la Stratégie nationale bas-carbone.

À la lumière de son activité de société de gestion et de ses participations dans le secteur des sciences de la vie et de la santé, Sofinnova n'a pas encore réalisé de diagnostic de son empreinte carbone, dans la mesure où le sujet représente une portée limitée pour l'entité et ses investissements.

Sofinnova gère scrupuleusement son empreinte environnementale. À titre d'exemple, elle encourage pleinement ses équipes à utiliser les transports en commun afin de réduire l'impact de leurs trajets domicile-travail, ses bureaux sont situés dans un btiment à haut rendement énergétique et elle déploie de nombreuses autres initiatives pour améliorer son efficacité énergétique.

Afin de répondre aux attentes croissantes de ses investisseurs et de poursuivre son engagement sociétal et environnemental, Sofinnova étudie actuellement la possibilité d'évaluer plus spécifiquement l'empreinte carbone de certaines entreprises de son portefeuille, ou même de réaliser un bilan carbone pour celles qui présentent le plus fort potentiel d'émissions de carbone ou affichent une forte croissance dans ce domaine.

Les objectifs d'alignement aux Accords de Paris et à la Stratégie nationale bas-carbone pourront être mis en place au fur et à mesure de la disponibilité et de la fiabilité des informations relatives aux sociétés du portefeuille.

Enfin, la Société de gestion n'investit pas, n'a pas investi et exclut formellement tout investissement dans le secteur du pétrole et du charbon, conformément à sa politique d'investissement responsable. La stratégie de Sofinnova pour le climat progressera en fonction de l'évolution des méthodologies, des protocoles de définition des ambitions, des cadres réglementaires et des données disponibles concernant l'objectif de température de l'Accord de Paris.

En 2024, Sofinnova a produit son deuxième rapport TCFD. La publication du rapport TCFD contribue à l'effort de transparence et de redevabilité de Sofinnova sur les questions climatiques et s'inscrit dans une démarche partenariale afin d'aider nos investisseurs et partenaires à prendre conscience des risques financiers climatiques et les encourager à mieux identifier les opportunités de développement à l'aune des objectifs de l'Accord de Paris.

7- Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans

La plupart des entreprises de son portefeuille étant à un stade précoce de développement, la biodiversité ne constitue pas un risque important pour les activités d'investissement de Sofinnova, qui n'a donc pas fixé d'objectif dans ce domaine à ce jour.

Toutefois, depuis 2021, la Société de gestion évalue l'impact de son portefeuille sur la biodiversité. Pour ce faire, elle déploie des indicateurs clés de performance spécifiques qu'elle mesure et suit annuellement. S'agissant des entreprises de son portefeuille, l'objectif est de comprendre si les acteurs dans lesquels elle investit sont implantés dans des territoires sensibles sur le plan de la biodiversité, de déterminer la dépendance de leurs activités aux ressources issues de l'exploitation de la biodiversité, et de vérifier si elles ont mis en place des actions pour réduire leur impact sur la biodiversité.

S'agissant du fonds de biotechnologies industrielles de Sofinnova, l'objectif est de déterminer dans quelle mesure ses sociétés du portefeuille contribuent à la protection de la biodiversité.

Les données relatives à la protection de la biodiversité des sociétés du portefeuille restent cependant encore lacunaires. Ainsi, une agrégation des données disponibles au niveau des fonds n'est ni représentative ni pertinente.

Des objectifs liés à la protection de la biodiversité pourront être mis en place au fur et à mesure de la disponibilité et de la fiabilité des informations relatives aux fonds sous-jacents.

8- Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

Dès le premier investissement, et sur la base des résultats obtenus lors de la due diligence, Sofinnova collabore étroitement avec les entreprises de son portefeuille pour évaluer en permanence les risques et les opportunités, fournir une formation ESG, assurer un reporting complet, et promouvoir les efforts et les réalisations des équipes pour devenir plus durables. Notre soutien durant la phase d'actionnariat prend la forme du cadre suivant :
-Plan d'action à 100 jours: sur la base des conclusions de la due diligence, un plan d'action ESG est défini le cas échéant.
-Enquête ESG annuelle: chaque année, toutes les entreprises du portefeuille contribuent à l'enquête ESG annuelle de Sofinnova, qui rend compte de plus de 100 indicateurs ESG.
-Modèle de maturité: sur la base des résultats de l'enquête ESG annuelle, Sofinnova évalue la maturité de chaque entreprise en portefeuille.
-Reporting: Sofinnova fournit chaque année à chaque entreprise un rapport ESG individualisé.
-Reporting des incidents: Sofinnova a mis en place un processus rigoureux d'identification et de signalement des incidents ESG.

Pré-investissement

Sofinnova a développé une politique d'investissement responsable globale qui permet d'intégrer les risques de durabilité dans les décisions d'investissement via une procédure d'évaluation des risques ESG incluse dans les due diligences de la société de gestion.

Tout comme Sofinnova évalue les sociétés de son portefeuille au cours du processus de due diligence sur des facteurs liés au domaine scientifique et aux ressources humaines, celle-ci s'efforce également d'obtenir des indications sur le potentiel et les risques en matière d'ESG, et s'appuie pour cela sur une check-list spécifique. Si, au cours de ce processus de due diligence, des éléments sont soulevés qui, de l'avis de Sofinnova, modifient sensiblement le profil de risque et de rendement d'un investissement, celui-ci pourra être abandonné. De même, si un point litigieux est constaté et qu'il ne peut être corrigé au cours de la période d'investissement, l'investissement pourra également être rejeté. Les informations recueillies au cours de cette étape sont prises en compte dans le processus décisionnel du comité d'investissement et les points clés sont résumés dans le rapport du comité d'investissement.

Sofinnova examine et évalue les risques, les opportunités et les facteurs ESG pertinents, au cours du processus de due diligence. Cette évaluation porte sur différents facteurs de risque ESG, existants et potentiels, notamment :

1. Les risques environnementaux, par exemple liés à la biodiversité, la consommation d'eau ou d'énergie.
2. Les risques sociaux, tels que les risques relatifs à la santé et à la sécurité au travail.
3. Les risques de gouvernance, tels que les risques en matière de confidentialité et de sécurité des données, d'éthique et de conformité réglementaire.

Lorsque Sofinnova considère de nouveaux investissements, ceux-ci sont examinés à la lumière de sa politique d'exclusion, qui inclut les risques liés au développement durable. Cette liste est régulièrement mise à jour par le RISOC et précise les secteurs, activités et types de produits et services dans lesquels la Société de gestion s'engage à ne pas investir.

Pour optimiser son évaluation des risques ESG, Sofinnova utilise un outil standardisé d'évaluation et d'information sur les risques ESG. Les conclusions et recommandations issues de l'évaluation ESG sont prises en compte dans la recommandation d'investissement soumise au Comité d'investissement concerné. Lorsque l'évaluation ESG fait apparaître des risques trop importants et que Sofinnova a des raisons de penser qu'ils ne seront pas traités de manière opportune ou satisfaisante, le projet d'investissement est abandonné. Cependant, si des axes d'amélioration concernant le respect des principes d'investissement responsable sont identifiés, Sofinnova veillera à ce que la société investie s'engage à mettre en œuvre les mesures correctives appropriées, dans un délai raisonnable et convenu d'un commun accord.

Post-investissement

Sofinnova considère que la qualité de la gestion est aussi importante que le produit lui-même. Pour réaliser son analyse de due diligence, Sofinnova collabore étroitement avec les dirigeants des entreprises dans lesquelles elle investit, afin de déterminer et de communiquer les mesures à adopter pour remédier aux risques ESG identifiés en amont. Dans le cadre de ses activités au cours de la phase de participation, Sofinnova examine périodiquement les différents risques ESG existants et potentiellement émergents. Cet exercice porte d'abord sur les risques et les opportunités identifiés au cours de la phase de due diligence, lesquels sont détaillés, si nécessaire, dans un plan d'action à 100 jours.

Elles sont ensuite complétées par les conclusions et les actions déterminées dans le cadre de l'enquête ESG annuelle, auprès des dirigeants, et de l'analyse du modèle de maturité, et donnent lieu au minimum à un examen annuel de la situation et des progrès réalisés. Ces examens et ces actions permettent à Sofinnova d'une part de s'assurer de la bonne application de ses principes d'investissement responsable et d'autre part d'accompagner les entreprises de son portefeuille dans leur démarche d'atténuation des risques ESG potentiels et de concrétiser les opportunités ESG dans la durée.

En 2024, Sofinnova a produit son deuxième rapport TCFD. Ce rapport vise à fournir une vue d'ensemble des risques et opportunités liés au climat auxquels sont confrontées les sociétés du portefeuille de Sofinnova. Alors que les préoccupations environnementales et l'urgence de lutter contre le changement climatique ne cessent de croître, Sofinnova reconnaît de plus en plus l'importance d'évaluer et de gérer les risques liés au climat dans son portefeuille.

La TCFD fournit un cadre solide pour l'évaluation et la divulgation des risques climatiques, ce qui nous aide à prendre des décisions éclairées et à améliorer la résilience du portefeuille aux perturbations liées au climat. Dans ce rapport, nous examinons les défis et les opportunités spécifiques liés au climat auxquels le portefeuille de Sofinnova est confronté et nous décrivons notre approche pour atténuer les risques et capitaliser sur les opportunités liées au climat.

Dans ce rapport, les quatre piliers de la TCFD ont abordés:

Gouvernance: les processus et structures de gouvernance au sein de Sofinnova concernant les risques et opportunités liés au climat

Stratégie: les impacts potentiels des risques et opportunités liés au climat sur le portefeuille de Sofinnova

Gestion des risques: les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques et opportunités liés au climat ; et

Mesures et objectifs: les mesures et objectifs utilisés pour évaluer les progrès du portefeuille en matière de climat.

9- Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

En date du 31 décembre 2024, Sofinnova Partners gérait 3.9 milliards €, dont 3.7 milliards catégorisés Article 8 SFDR, soit 95.5% des encours totaux, et 176 millions catégorisés Article 9 SFDR, soit 4.5% des encours totaux. La liste des fonds de Sofinnova catégorisés Article 8 (fonds qui font la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales) et Article 9 (fonds qui poursuivent un objectif d'investissement durable) au 31/12/2024 se trouve ci-dessous :

Nom du fonds	Engagements au 31/12/2024	SFDR
Sofinnova Capital VI FPCI	260 M€	Article 8
Sofinnova Capital VII FPCI	240 M€	Article 8
Sofinnova Capital VIII FPCI	300 M€	Article 8
Sofinnova Capital IX FPCI	333 M€	Article 8
Sofinnova Capital X FPCI	472 M€	Article 8
Sofinnova Capital XI SCSp	279 M€	Article 8
Sofinnova Capital XI Co-inv	50 €M	Article 8
Sofinnova Green Seed Fund	23 €M	Article 8
Sofinnova Industrial Biotech I FPCI	125 M€	Article 8
Sofinnova Crossover I SLP	446 M€	Article 8
Sofinnova COIV EIF	8 €M	Article 8
Sofinnova Crossover II SLP	620 M€	Article 8
Sofinnova MD Start III FPCI	63 M€	Article 8
Sofinnova MD Start IV	53 €M	Article 8
Sofinnova Telethon SCA-RAIF	108 M€	Article 8
Sofinnova Digital Medicine I	190 M€	Article 8
Sofinnova Biovelocita II	165 M€	Article 8
Sofinnova Industrial Biotech II FPCI	176 M€	Article 9
TOTAL	3911 M€	

Non prise en compte des impacts négatifs sur le développement durable au niveau de la Société de gestion:

Conformément à l'article 4 sub 1 (b) du règlement SFDR, Sofinnova déclare, qu'à ce jour, elle ne prend pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au niveau de la Société de gestion, comme indiqué à l'article 4 sub 1 (a) du règlement SFDR, et qu'elle ne divulgue donc pas les informations mentionnées dans l'article.

Compte tenu de la taille, de l'échelle et de la nature précoce des activités d'investissement de Sofinnova, toutes les sociétés de son portefeuille ne sont pas en mesure de rendre compte de leurs impacts négatifs, et ces données ne sont pas non plus disponibles d'une autre manière. Sofinnova ne peut donc pas garantir l'exhaustivité et la qualité des informations nécessaires pour se conformer pleinement aux normes techniques associées à l'article 4 du règlement SFDR.

Sofinnova reconsidérera la divulgation des incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au niveau de la Société de gestion, comme indiqué à l'article 4 sub 1 (a) du règlement SFDR, lorsque la qualité et la disponibilité des données relatives à son portefeuille seront au niveau requis pour s'y conformer pleinement.

Pour plus d'informations :

Equipe ESG

Sofinnova Partners SAS

7-11 boulevard Haussmann

75009 Paris – France

Publié par Sofinnova Partners SAS, société de droit français, dont le siège social est situé 7-11 boulevard Haussmann 75009 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 413 388 596.

Pour plus d'informations :

Equipe ESG
Sofinnova Partners SAS
7-11 boulevard Haussmann
75009 Paris – France

Publié par Sofinnova Partners SAS, société de droit français, dont le siège social est situé 7-11 boulevard Haussmann 75009 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 413 388 596.

7-11 Boulevard Haussmann, Paris, 75009, France
1 Pancras Square, London, UK, N1C 4AG
Via Borgogna 5, Milan, Italy, 20122

www.sofinnovapartners.com